

RUE DE
L'AVENIR

LA VILLE A 30
EN FRANCE

une lente pénétration

Ville 30 - A. Faure, Rue de l'Avenir

En France, les grandes dates

Selon la réglementation française d'avant 2015, la zone 30 est considérée comme une dérogation au 50km/h, référence pour la ville, et ne peut être étendue

- **2011**, plusieurs associations se regroupent pour engager une campagne en faveur du 30 km/h en ville.
- **2012** – participation à une « Initiative citoyenne européenne » qui ne réunit pas assez de signatures
- **2015** - en France, les maires sont autorisés à prendre une vitesse de référence en dessous de 50 km/h sur tout ou partie du territoire
- **2018** – nouvelle loi d'orientation sur la mobilité (LOM) qui facilite la pratique du vélo (Plan Vélo) mais ne dit rien sur la vitesse en ville.
- **2020** - confinement et urbanisme tactique : explosion de la marche et du vélo et réflexion sur la limitation de vitesse relancée.



2011 - Le collectif Ville 30 : FNE, FNAUT, FUB, Les droits du piéton, DARLY, France Auto Partage, coordonné par Rue de l'Avenir

Quelques villes pionnières

2003 – Hangebieten en Alsace

2005 – Fontenay-aux-Roses grâce à une élue d'origine néerlandaise

2006 – Nogent-sur-Marne

2007 – Sceaux, qui poursuit une politique globale d'apaisement de la circulation et développe le vélo

2008 – Clamart, Sèvres, Clichy

2009 - Lorient, ville pionnière pour le vélo en France : 98% du réseau à 30 km/h et obtention du label « ville prudente » de la Prévention Routière en 2020

2009 – Bruz en Bretagne

A partir de 2015 de nombreuses villes optent pour le 30km/h dans les secteurs résidentiels et 50 sur les grandes artères (« modèle bernois »)



Certaines villes ont aménagé récemment des centres piétonniers très vastes – ici Poitiers

En 2020

200 communes à 30 km/h environ dans toute la France en 2020

(La Gazette des Communes)

Grenoble : première métropole à 30 km/h en France

46 communes sur une agglomération de 49 (les communes de montagne ne sont pas concernées). L'évaluation est positive malgré une moyenne supérieure à 30.

Nantes : ville en grande partie à 30 km/h et projet de généraliser accéléré suite à la crise sanitaire (modèle 30/50).

Présence à titre expérimental d'une Zone à Trafic Limité

La Rochelle

À la fin du dernier mandat, le 30km/h est généralisé à 80% de la Ville en multipliant les aménagements et les pistes cyclables qui réduisent la vitesse et le volume de circulation.

Lille : ville à 30 km/h à 88%, travail sur la marche à l'échelle métropole

Bègles, toutes les voies sont limitées à 30 y compris les grands axes



Agglomération de Grenoble

A Paris

En principe, dans les 2/3 des arrondissements la vitesse est limitée à 30 km/h. En réalité, la mesure n'a jamais été appliquée.

Les mesures de déconfinement consistent à donner aux piétons et aux cyclistes une partie importante du linéaire de stationnement et certaines voies automobiles. La question de la vitesse est reposée par l'augmentation très significative de la pratique cycliste.

La nouvelle municipalité envisage :

- **De limiter à 30 l'ensemble du territoire communal** avant la fin de l'année 2021
- **De diviser l'offre de stationnement par deux** en étudiant les modalités de mise en œuvre, notamment le problème des livraisons
- **De mettre en place une zone à trafic limité** sur tout le secteur central (des grands boulevards au boulevard Saint Germain) dès 2022



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Merci à Alain ROUILLER,
vice-président de Rue de l'Avenir Suisse,
dont l'article « Un changement sociétal »
a fourni l'essentiel de cette présentation,

à Patrice NOGUES qui tient à jour un blog « ville 30 »,
Ville30.org

www.rue-avenir.ch
www.ruedelavenir.com